



COMPOST

RECYCLAGE



DÉCHETS  
ÉCOCENTRE

GUIDE PRATIQUE DES COLLECTES

VILLE DE THURSO



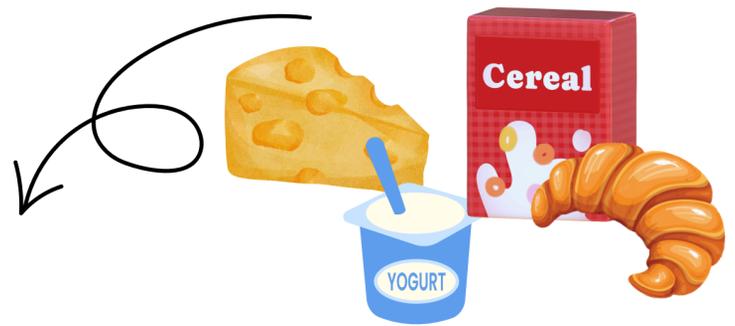
# Collecte des résidus alimentaires

# Compostage

Fruits et Légumes



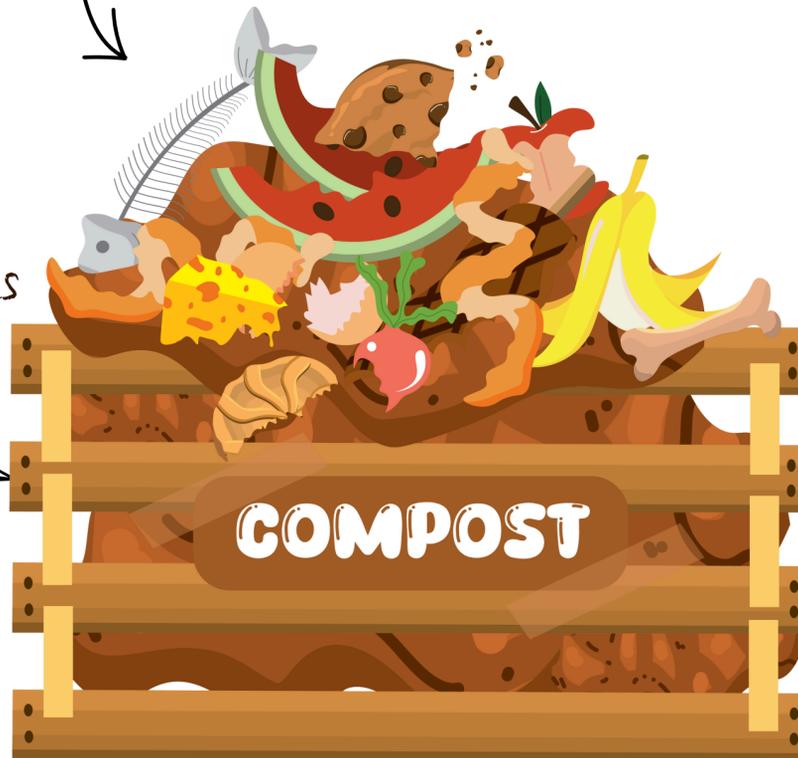
Produits Laitiers  
et céréaliers



Gâteaux,  
grignotines, sucreries



Nourriture  
pour animaux



Matières  
grasses, huiles



Papier, carton,  
fibres sanitaires



# Résidus verts Bac brun / Sac

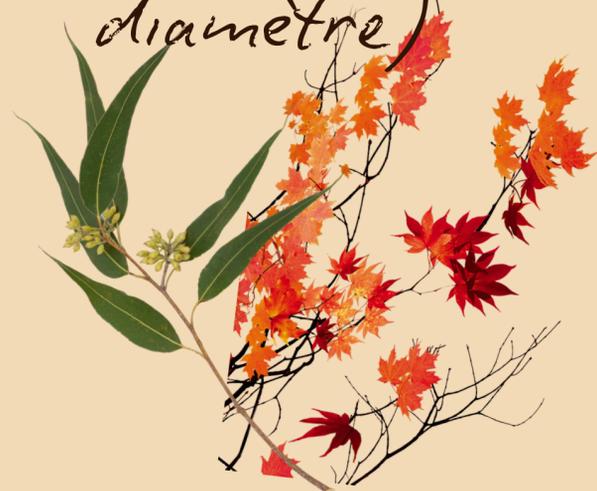
Fleurs, plantes et résidus de  
plate-bande



Feuilles, écorce



Petites branches  
(1 centimètre  
diamètre)



Gazon



# Matières refusées

## Animaux morts et déjections

Déjections d'animaux, animaux morts ou parties d'animaux morts  
(ex: têtes et pattes de chevreuil)

## Bois, roches et pierres, pavé uni

Matériaux de construction, rénovation et démolition, bois traité, peint ou teint, grosses branches, épines de pins, sable, gravier, etc.

**Cire** de chandelles, etc.

Tout **médicament** ou déchet biomédical

**Textiles, électroniques,**

Mégots et **cendres** de cigarette, cendre de foyer,

**résidus domestiques dangereux**, (produits de nettoyage, huile à moteur, peinture, etc.) le verre, styromousse, isolant, huiles, peintures, pesticides, essence, piles,

## Fibres synthétiques, papiers et cartons refusés

Avec broches de métal, un contenu de plastique, matières contaminées par des produits chimiques, couches, serviettes sanitaires et tampons, cure-oreilles (cotons-tiges), soie dentaire, tampons démaquillants, charpie (peluches de sècheuse) et feuilles de sèche-linge, lingettes humides, matériaux composites (multicouches avec carton, aluminium et plastique à l'intérieur, ex : tetra pak), sac d'aspirateur et son contenu.

## Plastique et sacs de plastique compostables,

Emballages, pellicules de plastique

Sacs de plastique (réguliers, biodégradables, compostables ou oxodégradables ou végétal)  
Vaisselle, ustensiles compostables et dosettes de café

# RECYCLAGE



## CONTENANTS



## EMBALLAGES



## IMPRIMÉS



PLUS D'INFORMATIONS SUR

RECYC-QUÉBEC

Québec



# DÉCHETS DOMESTIQUES

Aux 2 semaines, le jeudi.

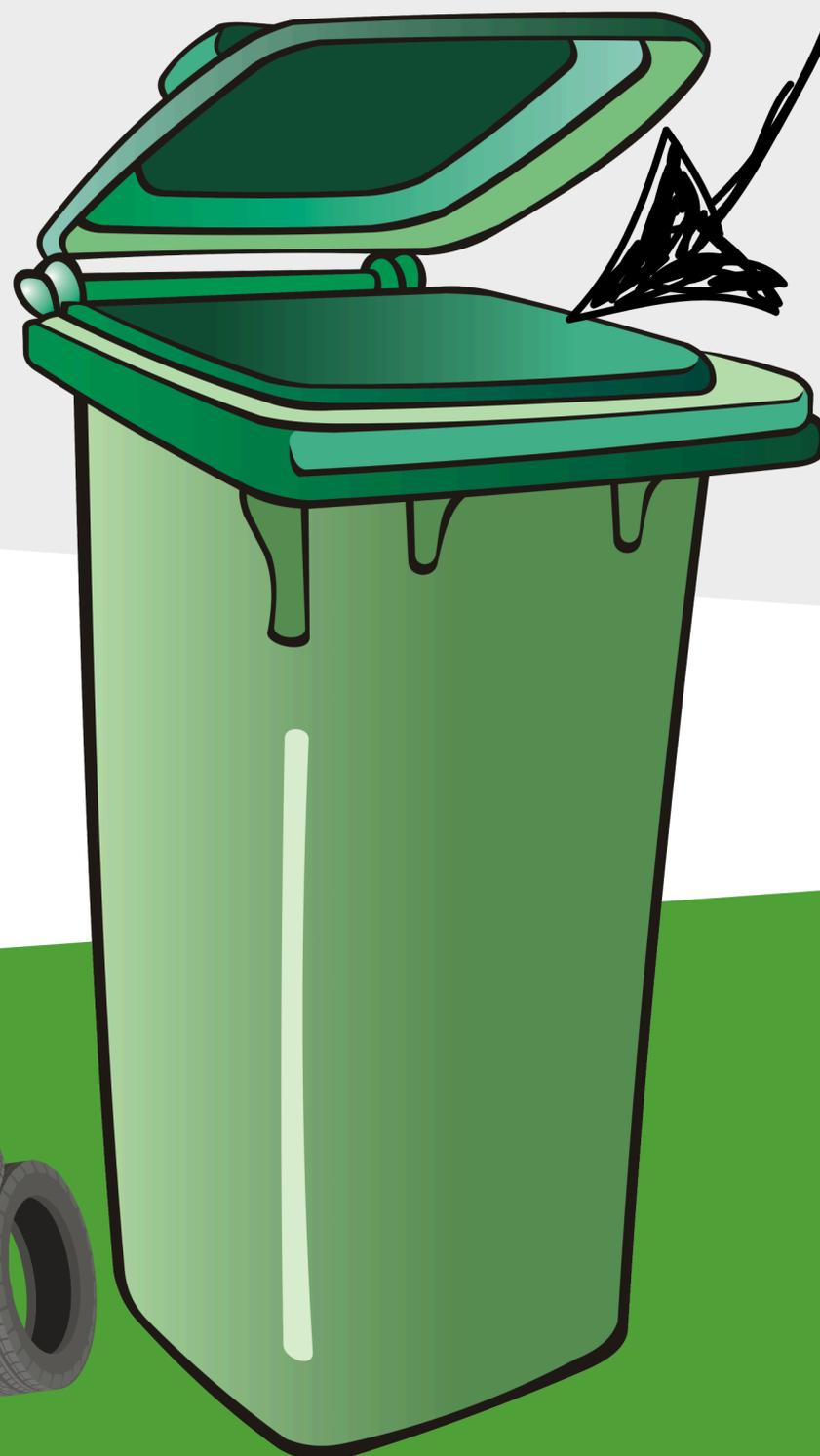
## MATIÈRES ACCEPTÉES

- Ordures ménagères :
- Charpie (peluches de sècheuse)
- Cire et gomme à mâcher
- Coton-tige
- Couches souillées
- Feuille jetable de balai
- Jouets
- Mégots de cigarette
- Sac d'aspirateur et son contenu
- Serviettes sanitaires et tampons
- Styromousse
- Vaisselle (en céramique, mélamine, porcelaine ou verre)
- Vêtements et textiles
- Vaisselle à usage unique (vaisselle de plastique)



## MATIÈRES REFUSÉES

- Encombrants et résidus de construction
- Matières compostables et résidus verts
- Matières recyclables
- Pneus
- Produits électroniques
- Résidus domestiques dangereux





# **IMPORTANT**

**\*\* Les bacs se placent dans votre entrée privée à 5 pieds (1,5 m) de la rue, les roues vers la maison.**

**Placez-le au plus tôt, après 20 heures le jour précédant la journée de la collecte et ils doivent être enlevés, au plus tard, 12 heures après la collecte. \*\***

# COLLECTE DES ENCOMBRANTS ET DECHETS DANGEREUX

## Collecte des encombrants

Trois (3) cueillettes spéciales sont prévues, soit une au printemps, une à l'été et une à l'automne.

- Seront ramassés :
- -les électroménagers, - fournaises,
- matelas, meubles,
- pneus (4 par logement) séparés des jantes,
- tous les matériaux qui ne sont pas des ordures ménagères.



\*\* Des frais seront applicables siles réfrigérateurs contiennent du fréon.\*\*

Placez vos encombrants sur votre terrain en bordure de la rue dès le lundi précédant le premier jour de cueillette. L'entrepreneur fera la cueillette soit le mardi, ou le mercredi, ou le jeudi selon un itinéraire non connue de la Ville.

## Collecte de matériel informatique et électronique

Deux (2) collectes sont prévues au garage municipal (80 rue des Pins), soit une au printemps et une à l'automne .

- Téléviseurs, moniteurs d'ordinateurs, téléphones conventionnels, répondeurs
- Ordinateurs de bureau et portables, les périphériques, consoles de jeux, tablettes, etc.
- Imprimantes, numériseurs, télécopieurs, photocopieurs, appareils multifonctions de bureau
- Systèmes audio/vidéo portables et non portables et systèmes pour les voitures, cinéma maison, etc.
- Appareils cellulaires & téléavertisseurs.



## Déchets domestiques dangereux

Deux (2) collectes sont prévues au garage municipal (80 rue des Pins), soit une au printemps une à l'automne .

Tous les produits arborant sur l'étiquette les termes:

- corrosif,
- explosif, inflammable ou toxique doivent être considérés comme des déchets domestiques dangereux (DDD).



Seront acceptés les pesticides et produits :

- Pesticides et produits de jardinage
- Colliers et vaporisateurs antipuces
- Boules de naphthaline, fongicides,
- Poisons à blattes et à fourmis,
- Engrais, produits à base arsenic,
- Insecticides, poisons à rats et à souris
- Ammoniaque, piles sèches, récipients à propane, produits chimiques pour l'entretien des piscines, bouteilles à gaz
- Vernis à ongles, lotions pour le cuir chevelu, teintures, shampoings dépilatoires, lotions à base d'alcool, (après-rasage, parfums, etc.), dissolvants, cires à chaussures
- Antigél
- Batteries et acide de batterie,
- Liquide de frein, liquide de transmission, mastic à carrosserie, huile à moteur, carburants (essence, diesel, kérosène)
- Peintures en vaporisateur, peinture (latex et à l'huile), nettoie-pinceaux, décapant de peinture, apprêt, diluant et térébenthine, produits de préservation du bois
- Lampes fluo-compactes, tubes fluorescents
- Produits divers.

